



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 7781

## Texte de la question

M. Bernard Bosson appelle tout spécialement l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la distribution des produits d'assurance par La Poste. En effet, sans remettre en cause les activités financières actuelles de La Poste, dont on sait qu'elles sont indispensables car elles génèrent des ressources permettant d'assurer la pérennité de ce service public de proximité qu'est le service postal, il tient à attirer son attention sur les conséquences de cette commercialisation qui aura inévitablement des effets néfastes sur l'emploi lié aux activités des agents généraux d'assurance. Il lui demande si des études ont été menées par ses services pour mesurer complètement les conséquences de la mise en oeuvre d'un tel accord commercial.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement a été amené à examiner une demande de La Poste tendant à élargir son offre à l'assurance-dommage. Après réflexion, l'extension d'activité souhaitée n'a pas été jugée opportune dans les circonstances actuelles pour des raisons tenant notamment à la situation économique du secteur. Dans le domaine des assurances de personnes, la définition pour les prochaines années des orientations de La Poste, acteur important du marché à l'assurance-vie, entre dans le cadre des réflexions actuellement menées à l'occasion de la négociation du prochain contrat d'objectifs et de progrès de l'établissement. Le Parlement sera bien entendu informé des résultats de ces discussions.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Bosson](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7781

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 décembre 1997, page 4602

**Réponse publiée le :** 23 février 1998, page 1072